



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

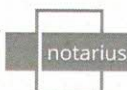
1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Compton a adopté le projet de règlement numéro 2023-197 intitulé : « *Règlement numéro 2023-197 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* »;
2. Le projet de règlement vise à :
 - assujettir la délivrance d'un permis de construction ou d'un permis de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation impliquant la réalisation de travaux municipaux à la conclusion préalable d'une entente entre le Requérant et la Municipalité;
 - déterminer les modalités et les exigences que doit remplir le Requérant relativement à la réalisation de travaux municipaux;
 - déterminer la participation financière du Requérant, des bénéficiaires et de la Municipalité, si applicable, dans la préparation et la réalisation de travaux municipaux;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 24 juillet 2023 à 18h30 au 3, chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à l'onglet « Conseil-Séances » où des questions pourront être adressées en direct.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, et le vendredi, de 9h à 12h.

Donné à Compton ce 7 juillet 2023

Marie-Claude Fournier

Signé avec ConsignO Cloud (07/07/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Marie-Claude Fournier, B.A.A, OMA
Greffière-trésorière adjointe